Document d'informations clés

Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du Produit : **EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES - Part C - EUR**

Initiateur : EIFFEL INVESTMENT GROUP

Code ISIN : FR001400BCG0

Site internet : www.eiffel-ig.com

Pour plus d'informations : Vous pouvez contacter Eiffel Investment Group par courrier au 22 rue de Marignan 75008 Paris - France ou par téléphone au +33 (0)1 39 54 35 67.

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'Eiffel Investment Group en ce qui concerne ce document d'informations clés. Eiffel Investment Group est agréée sous le n°GP-10000035 en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Date de production : 06/03/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement à Risques agréé en tant qu'ELTIF régi par les articles L. 214-154 et suivants du Code monétaire et financier, applicable aux fonds professionnels spécialisés.

Durée : 99 ans

Objectifs : Le Fonds a pour objectif d'investir les fonds reçus de ses investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations, en investissant principalement dans des Sociétés de Projet (telles que définies ci-après) contribuant à la transition énergétique, dans le but de générer des flux de revenus et plus-values réguliers pour ses investisseurs. Le portefeuille du Fonds sera notamment composé d'entreprises ayant principalement pour objet la détention, le financement, le développement, la construction ou l'exploitation d'actifs d'infrastructure contribuant à la transition énergétique, y compris d'actifs de production d'énergie(s) renouvelable(s) (solaire, éolien, méthanisation, etc.), ci-après les "Sociétés de Projet", pour autant qu'elles soient des entreprises de portefeuille éligibles au sens de l'article 11 du Règlement ELTIF. La gestion du Fonds mettra en oeuvre deux stratégies :
- la stratégie "**Actifs Privés**" par la souscription ou l'acquisition, directement ou indirectement, d'instruments de dette (titres de créances ou assimilés), dans des prêts octroyés en direct par le Fonds, de titres donnant ou pouvant accès au capital (notamment, obligations convertibles, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions), des titres de capital ou assimilés (y compris d'actions de préférence), en avances en compte-courant consenties à des sociétés dans lesquelles le Fonds détient une participation pour la durée de l'investissement du Fonds, principalement de Sociétés de Projet, ou de sociétés détenant des Sociétés de Projet, non cotées, et actives dans le secteur de la transition énergétique et dont le chiffre d'affaires ou la part des investissements réalisés par des Sociétés de Projet concourant à la transition énergétique est d'au moins 50% ; et
- la stratégie "**Actifs Liquides**" par la souscription ou l'acquisition, directement ou indirectement, (i) de titres de créance cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers émis par des entités privées ou publiques, à taux fixe ou variable, sélectionnés à la discrétion de la Société de Gestion et soumis à une contrainte de minimum de notation « Investment grade» et (ii) de parts ou d'actions d'OPCVM et de FIA de droit français ou étrangers, "OPC" monétaires ou obligataires principalement , et/ou produits assimilés (dépôts à terme ; bons du Trésor ; titres négociables à moyen terme ; certificats de dépôt négociable ; titres de créance négociable).
La Poche Actifs Privés devrait représenter entre 80% et 90 % des investissements du Fonds et la Poche Actifs Liquides, entre 10% et 20% de ces mêmes investissements. Le Fonds investira au moins 55% de son Capital, au sens de l'article 2.1 du Règlement ELTIF, dans des actifs éligibles cités à l'article 10 du Règlement ELTIF issus de la Poche Actifs Privés et pour 45 % au plus d'actifs issus de la Poche Liquide. Les investissements de la Poche Actifs Privés seront majoritairement réalisés dans des pays de l'Espace Economique Européen. Le Fonds pourra également investir dans d'autres pays de l'OCDE. Par ailleurs, la Poche Actifs Liquides sera ainsi investie, conformément au Règlement ELTIF, dans des instruments financiers et actifs éligibles aux OPCVM visés à l'article 50, paragraphe 1, de la Directive 2009/65/CE. Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers à terme ou optionnels afin de couvrir d'éventuels risques de change, ou de taux. Le Fonds pourra recourir à des emprunts d'espèces dans la limite de 50% du montant de son Actif Net.
Les termes non définis aux présentes ont la signification qui leur est donnée dans le règlement du Fonds.
Affectation des résultats : les Parts C sont des parts de capitalisation.
Modalités tenant aux rachats : Les demandes de rachat centralisées seront satisfaites hebdomadairement à chaque calcul de Valeur Liquidative dans la limite d'un montant égal à un 1,9% de la somme (i) de la Poche Actifs Liquides et (ii) des flux de trésorerie attendus, selon des prévisions sur douze mois établis sur une base prudente. Si à une Date de Centralisation des Rachats, les demandes de rachat excèdent le Plafond Rachats, les demandes de rachat excèdent le Plafond Rachat, les demandes de rachat seront automatiquement plafonnées dans les conditions précisées ci-après. Les demandes de rachat sont centralisées toutes les Semaines, le jeudi. Pour être centralisées au cours d'une semaine ces demandes de rachat devront avoir été reçues par le Dépositaire au plus tard le jeudi de ladite semaine à 11h (heure de Paris) ou le jour ouvré précédent à 11h (heure de Paris) si le jeudi n'est pas un jour ouvré. Les demandes de rachat formulées sur une même période de centralisation sont réputées avoir été effectuées simultanément à la Date de Centralisation Rachats correspondante et seront donc traitées pari passu.

Investisseurs de détail visés : Cette Part est destinée à des Entreprises d'Assurance qui la référencent dans des contrats d'assurance-vie, de capitalisation et des plans d'épargne retraite ou à tout investisseur répondant à la définition de client professionnel au sens des articles L. 533-16 et D. 533-11 du CMF, autre qu'une personne physique. Tout investisseur doit (i) disposer d'un niveau de connaissance et d'expérience lui permettant d'appréhender les principales caractéristiques et les risques liés aux types d'actifs du Fonds ; (ii) rechercher la performance d'un placement à long terme dans les classes d'actifs décrites dans les objectifs ; (iii) avoir un horizon de placement est de 5 ans ou plus ; (iv) être en capacité de supporter un risque de perte en capital à savoir, la perte totale ou partielle des sommes investies. Cette Part n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques de « US Person » telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine.

Dépositaire : SOCIETE GENERALE

Autres informations pratiques : Le document d'informations clés, le règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition d'actif du Fonds ainsi que toutes autres informations pratiques, et notamment la dernière valeur liquidative des parts, sont disponibles sur le site internet www.eiffel-ig.com, sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	**3**	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous ne pourrez peut-être pas sortir du produit avant échéance. Les investisseurs doivent être conscients que même s'ils disposent de la faculté de demander le rachat de leurs parts dans le Fonds, il n'existe aucune garantie que le Fonds soit en mesure d'exécuter la totalité de leur demande de rachat.

Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d 'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à dautres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie 3 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque entre basse et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité de vous payer soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents : risque de défaut, risques liés aux aléas de la construction et la mise en fonctionnement des projets de production d'énergie, aléas du prix de vente de l'énergie, risque de liquidité et de durabilité

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée (RHP) : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		***Si vous sortez après 1 an***	***Si vous sortez après* 5 ans (RHP)**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 780 EUR	8 470 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,20 %	-3,27 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 780 EUR	8 470 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,20 %	-3,27 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 570 EUR	13 260 EUR
	Rendement annuel moyen	5,67 %	5,80 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 910 EUR	13 610 EUR
	Rendement annuel moyen	9,15 %	6,36 %

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/01/2024 et 31/01/2025.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/04/2016 et 30/04/2021.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2019 et 30/11/2024.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant 5 ans.

Que se passe-t-il si EIFFEL INVESTMENT GROUP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
En outre, les frais présentés ci-dessous ne tiennent pas compte des frais des contrats d'assurance vie ou de capitalisation lorsqu'ils s'appliquent.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et de différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

Exemple d'investissement : 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (RHP)
Coûts totaux	220 EUR	1 522 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,20 %	2,32 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,12 % avant déduction des coûts et de 5,80 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Aucun coût d'entrée n'est appliqué à ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est appliqué à ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.25% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. Cela couvre notamment la commission de gestion, la rémunération du dépositaire, du délégataire administratif et comptable, du commissaire aux comptes du Fonds, les frais de constitution, les frais indirects, les frais d'évaluation, frais juridiques fiscaux, frais d'étude et d'audit, frais administratifs, frais de transaction, frais de liquidation, frais de contentieux, etc (pour plus de détails, se référer au règlement du fonds).	220 EUR
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	15% TTC max de la performance annuelle du Fonds, si cette dernière est positive et si le TRI du Fonds, calculé sur les flux bruts du portefeuille, est, à la Date Comptable de l'Exercice concerné (N) depuis la Date Comptable du 5ème Exercice précédent (N-5), supérieur ou égal à 6%.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 5 ans.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est dautant plus susceptible de pénaliser linvestisseur qui demande le retrait que la durée réelle de sa détention aura été courte.
Les demandes de rachat centralisées seront satisfaites hebdomadairement à chaque calcul de Valeur Liquidative dans la limite dun montant égal à un 1,9% de la somme (i) de la Poche Actifs Liquides et (ii) des flux de trésorerie attendus, selon des prévisions sur douze mois établis sur une base prudente. Si à une Date de Centralisation des Rachats, les demandes de rachat excèdent le Plafond Rachats, les demandes de rachat excèdent le Plafond Rachat, les demandes de rachat seront automatiquement plafonnées dans les conditions précisées ci-après. Les demandes de rachat sont centralisées toutes les Semaines, le jeudi. Pour être centralisées au cours dune semaine ces demandes de rachat devront avoir été reçues par le Dépositaire au plus tard le jeudi de ladite semaine à 11h (heure de Paris) ou le jour ouvré précédent à 11h (heure de Paris) si le jeudi nest pas un jour ouvré. Les demandes de rachat formulées sur une même période de centralisation sont réputées avoir été effectuées simultanément à la Date de Centralisation Rachats correspondante et seront donc traitées pari passu.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter Eiffel Investment Group par courrier au 22 rue de Marignan 75008, Paris - France ou par téléphone au +33 (0)1 39 54 35 67. Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le vend,veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les performances passées au cours des 1 dernières années sont disponibles sur le site internet ce lien.

Les scénarios de performance précédents sont disponibles sur ce lien.

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.eiffel-ig.com / Rubrique "ESG".
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations

complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.